

Formulaire unique de demande d'autorisation d'absence ou de congé

Imprimé à adresser par la voie hiérarchique

Circonscription :

Titulaire | BD | Stagiaire | Contractuel | M1 en alternance/pré-professionalisation

Demande présentée par (partie à remplir par l'enseignant)

Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Courriel Education nationale (*prenom.nom@ac-creteil.fr*) :@ac-creteil.fr
 Adresse personnelle
 Code postal : Commune :
 Nom de l'école : Commune : Téléphone : / / / / / /
 Niveau de classe :

Nature et durée (partie à remplir par l'enseignant)

Congé (joindre un avis d'arrêt de travail ou un certificat médical)

- Maladie ordinaire Grossesse pathologique (14 j)
 Congé de maternité Couches pathologiques (28 j)
 Congé de paternité (11 j) Accident de service
 Autres (préciser) :

.....

.....

du au

Nb : la pièce justificative doit parvenir dans les 48h auprès de l'IEN

Autorisation d'absence (joindre un courrier et un justificatif)

- Motif syndical ⁽¹⁾ (y compris congé formation syndicale)
 Déplacement à l'étranger ⁽²⁾
 Garde d'enfant malade
 Autre (préciser) :

Matin Après-midi Journée

Date de l'absence :

Nb : la demande doit parvenir à l'IEN avant la date de l'absence

Date et signature de l'enseignant :

le

Réservé à l'IEN

Jours d'absences déjà autorisés : Accord Refus
 Transmission à la DSDEN pour décision
 Demande de retenue sur traitement : Oui Non

Motivation :

Remplacement possible : Oui Non

Par

Date et signature de l'IEN :

Réservé à la DSDEN

(1) (2) Demande sollicitée par l'IEN pour les formations syndicales, les déplacements à l'étranger et les demandes de retenue sur traitement

Accord Refus avec traitement sans traitement

Date et signature de l'IA-DASEN :

Motivation :

NB : Pour les cas d'arrêts de travail (maladie ordinaire, grossesse et couche pathologiques, congé de maternité, congé paternité) un exemplaire de l'arrêt de travail (ou d'extrait d'acte de naissance pour le congé paternité) est conservé par l'IEN et un autre exemplaire est transmis à la DSDEN (DIMOPE 3 pour les titulaires sauf BD, DIMOPE 4 pour les stagiaires et les contractuels).